

# **RAPPORT DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT A LA 59EME SESSION DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR LES DROITS DE L'HOMME**

## **INTRODUCTION**

1. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est le réseau de développement mondial de l'ONU. Avec une présence sur le terrain dans plus de 160 pays, le PNUD agit pour le changement et met les pays en voie de développement en rapport avec des connaissances, de l'expérience et des ressources afin qu'ils puissent bâtir une meilleure vie pour leurs citoyens.
2. Au Sommet du Millénaire de l'ONU, les leaders mondiaux se sont engagés à mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire et à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (MDG), y compris le but de réduire de moitié, à l'horizon de l'année 2015, la proportion des citoyens du monde dont le revenu est moins d'un dollar par jour.
3. Le réseau du PNUD lie et coordonne les efforts mondiaux et nationaux en vue d'atteindre les MDG. Notre objectif est de venir en aide aux pays en voie de développement pour trouver et partager des solutions aux défis suivants :
  - gouvernance démocratique;
  - réduction de la pauvreté;
  - prévention des crises et redressement;
  - énergie et environnement;
  - technologie de l'information et des communications; et
  - HIV/SIDA.

Le PNUD aide aussi les pays en voie de développement à attirer l'aide au développement et l'utiliser d'une manière efficace. Dans toutes les activités du PNUD, la protection et l'accomplissement des droits de l'homme et le développement de la femme sont promus.

4. Le présent rapport, le premier de la sorte, inaugure une série de rapports annuels que le PNUD a l'intention dorénavant de soumettre à chaque session de la Commission des droits de l'homme pour ainsi informer la communauté internationale de ses activités dans le domaine des droits de l'homme. Chaque année, le rapport présentera les points les plus marquants des activités du PNUD dans ce domaine au cours de la période considérée. Cependant, il se concentrera, par-dessus tout, sur les activités de l'organisation qui ont trait aux résolutions pertinentes adoptées par la Commission à sa session précédente.
5. Pour de plus amples informations, veuillez contacter Gita Welch, Conseiller Principal, PNUD/BDP, [gita.welch@undp.org](mailto:gita.welch@undp.org) ou Simon Munzu, Conseiller de droits de l'homme, PNUD/BDP, [simon.munzu@undp.org](mailto:simon.munzu@undp.org).

## **I. ACTIVITÉS PRINCIPALES DU PNUD DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME**

6. L'engagement du PNUD dans le domaine des droits de l'homme a considérablement augmenté au cours des années. Dans le cadre de sa politique de 1998 *Intégrer les droits de l'homme avec le développement humain durable*, l'organisation a augmenté ses activités concernant les droits de l'homme et a étendu sa coopération avec le Bureau du Haut commissariat de l'ONU pour les Droits de l'homme (OHCHR). Un Mémoire d'Accord entre le PNUD et l'OHCHR, conclu en 1998, a consolidé et a renforcé cette coopération, établissant un long agenda pour l'interaction entre les deux agences tant au niveau des sièges qu'au niveau du terrain. Depuis 1998, les droits de l'homme ont suscité un grand intérêt parmi les bureaux de pays du PNUD. Ainsi, environ 50 d'entre eux ont annoncé des activités dans ce domaine durant la période 2000-2001. Leurs activités concernent les quatre secteurs principaux suivants.

*i) Le soutien des efforts nationaux pour respecter, promouvoir, protéger et accomplir les droits de l'homme.*

7. Au moyen de son réseau mondial de bureaux de pays, le PNUD soutient des efforts pour:

- a) améliorer la prise de conscience dans le domaine des droits de l'homme;
- b) fournir une formation relative aux droits de l'homme;
- c) développer des politiques nationales et des structures pour les programmes sur les droits de l'homme;
- d) renforcer la capacité des départements gouvernementaux en matière de droits de l'homme; et
- e) établir et assurer l'efficacité des organes de surveillance, de contrôle et de suivi des responsabilités comme les commissions des droits de l'homme nationales, les bureaux des médiateurs et les bureaux des défenseurs publics.

8. En vue d'améliorer la sensibilisation du public aux droits de l'homme, le PNUD a soutenu la production et la dissémination nationale de documents de droits de l'homme et des matériaux de référence dans les langues locales, la réalisation d'émissions radio, de télévision et des productions de films sur des thèmes relatifs aux droits de l'homme et la conduite de campagnes sur les droits de l'homme, menées par les médias ou les ONG, dans plusieurs pays, y compris la Biélorussie, la Bolivie, le Cambodge, l'Equateur, la Géorgie, la Guinée-Bissau, le Madagascar, le Pérou, la Tanzanie, Togo, Vanuatu et le Yémen.

9. Au Bangladesh, le Brésil, le Cambodge, la Colombie, l'Égypte, l'Éthiopie, la Géorgie, Guinée-Bissau, la Côte d'Ivoire, la Jordanie, Madagascar, la Moldavie,

- le Maroc, le Paraguay, le Pérou, les Philippines, le Rwanda et le Yémen, entre autres, le PNUD a organisé des ateliers de formation et des séminaires sur les droits de l'homme au profit de groupes spécifiques comme les femmes, les enfants, les handicapés, les personnes atteintes du HIV/SIDA, les représentants gouvernementaux, le personnel des CSO et les ONG, la police, les procureurs de la République, avocats de la défense, juges, personnel militaire, personnel des prisons, enseignants, journalistes et leaders religieux.
10. Le développement de structures pour aider les politiques nationales et les programmes des droits de l'homme, principalement par la formulation de plans d'action des droits de l'homme nationaux, a été soutenu par le PNUD au Bénin, en Géorgie, en Côte d'Ivoire, en Jordanie, en Lituanie, en Mauritanie, en Moldavie, en Mongolie, au Népal et au Paraguay.
  11. Dans plusieurs pays, le PNUD a soutenu le développement institutionnel de départements appropriés du gouvernement comme le Ministère de la Justice, ou encore les ONG de droits de l'homme locales, et l'établissement et le fonctionnement des organes de surveillance, contrôle et suivi des responsabilités comme les commissions nationales des droits de l'homme, les bureaux des médiateurs et les bureaux des défenseurs publics. Ces pays incluent la Bolivie, l'Equateur, l'Ethiopie, la Géorgie, Ghana, la Guinée, le Honduras, le Kazakhstan, le Liban, la Lituanie, le Madagascar, la Mauritanie, la Mongolie, le Népal, le Niger, le Pérou, les Philippines, la Roumanie, la Fédération de Russie, Togo, l'Ouganda, Vanuatu et le Venezuela.

## **II) Renforcement du système international de droits de l'homme**

12. En mai 2001, le PNUD a participé à la journée internationale de consultation sur les droits économiques, sociaux et culturels dans les activités de développement d'institutions internationales, organisée par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Au cours de la même année, il a participé à une réunion informelle interagences sur la coopération entre les agences de l'ONU et les Organes de l'ONU créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. En 2002, le PNUD a participé aux travaux de la 58ème Session de la Commission des droits de l'homme, à laquelle il a présenté trois déclarations écrites, et a participé à la 14ème réunion des Présidents d'Organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il participe aussi, régulièrement, aux travaux de la Sous-commission, au Groupe de travail sur le droit au développement et au Groupe de travail sur un projet de déclaration des droits des peuples autochtones.
13. Au niveau des pays, le PNUD contribue de plusieurs façons au renforcement du système international pour la promotion, la protection et l'accomplissement des droits de l'homme dirigé par l'ONU. Les bureaux de pays du PNUD en Jordanie, Kazakhstan, Madagascar, Philippines et Turquie ont préconisé, recommandé et/ou accompli la ratification d'instruments de droits de l'homme internationaux, le

retrait de réservations incompatibles avec les instruments ratifiés et la mise en application d'instruments signés par ces États. Au Brésil, Timor oriental, Guinée-Bissau et Zambie, le PNUD a soutenu, non seulement la traduction dans les langues locales, mais aussi la dissémination d'instruments internationaux sur les droits de l'homme. Le bureau de pays du PNUD au Venezuela a organisé en 2002 un séminaire sur les systèmes de protection des droits de l'homme universels et inter-américains.

14. Les Bureaux de pays du PNUD au Cambodge, en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Nigeria, au Sri Lanka, au Togo, en Uruguay et au Yémen ont financièrement soutenu la participation de délégations nationales aux sessions de la Commission des droits de l'homme et d'autres conférences sur les droits de l'homme régionales et internationales, y compris la Conférence mondiale de Durban 2001 : « Racisme, Discrimination Raciale, Xénophobie et Intolérance ».

### **III) Promotion de l'application d'une approche au développement basée sur les droits de l'homme.**

15. On a fait des progrès significatifs ces dernières années vers l'intégration des droits de l'homme dans les activités de développement du PNUD. Le PNUD s'est engagé à promouvoir l'application d'une approche au développement basée sur les droits de l'homme. À cette fin, il cherche à faire comprendre cette approche non seulement par son personnel de programmes, mais aussi par leurs homologues dans des institutions et des agences nationales et internationales de développement. Le PNUD s'efforce aussi de renforcer la capacité de son personnel de programmes, et leurs homologues des agences de développement nationales et internationales, pour adresser des questions de droits de l'homme au cours de l'évaluation et de l'analyse de situations de développement et de la conception, la mise en oeuvre, le contrôle et l'évaluation de programmes et de projets de développement.
16. Dans ce contexte, le PNUD a produit, en collaboration avec l'OHCHR, un *Manuel de formation sur les droits de l'homme et le développement humain durable*, à deux volumes, et a développé quelques outils pédagogiques sur les droits de l'homme spécifiquement pour une région particulière, comme dans le cas de la région Asie-Pacifique, ou pour un pays particulier, comme dans le cas des Philippines. Il a collaboré avec d'autres agences du système de l'ONU pour développer un module de formation sur les droits de l'homme pour les Équipes de pays de l'ONU, dont le sujet est l'intégration des droits de l'homme dans les processus de CCA/UNDAF. En outre, l'Académie de développement virtuelle du PNUD (VDA) a développé un module sur « les droits de l'homme dans le développement » pour les cadres moyens de l'organisation, tandis que le programme d'induction pour les Officiers Professionnels Junior du PNUD (JPOs) a ajouté les droits de l'homme comme une de ses principales composantes.

17. Le PNUD a présenté une première série d'ateliers de formation sur les droits de l'homme, au niveau régional et sous-régional, pour les Représentants Résidents et les coordinateurs de gouvernance/droits de l'homme des bureaux de pays, et aussi pour le personnel de quelques bureaux de pays, parmi eux ceux du Cambodge, de la Côte d'Ivoire, du Liban, des Philippines et de la Thaïlande.
18. Pour stimuler et faciliter l'échange d'information sur des questions de politique, et pour échanger les idées innovatrices, la documentation disponible, les expériences pratiques, les pratiques exemplaires et les enseignements tirés touchant à l'intégration des droits de l'homme avec le développement humain et visant à augmenter leur capacité d'intégrer les droits de l'homme dans les activités de développement, le personnel de programme au siège du PNUD, dans ses bureaux sous-régionaux de ressources (SURF) et dans ses bureaux de pays a été organisé dans un « Réseau de politiques sur les droits de l'homme » et dans une « Communauté de pratiques sur les droits de l'homme ». « Human Rights Talk » (HURITALK) a été fondé comme un forum de discussion sur les droits de l'homme électronique grâce auquel les membres du Réseau de politiques des droits de l'homme et de la Communauté de pratiques des droits de l'homme du PNUD interagissent avec des théoriciens de droits de l'homme, des praticiens, des avocats et des activistes d'agences de l'ONU comme OHCHR et l'UNICEF, des agences de coopération bilatérales comme CIDA, DFID, SIDA et NORAD, CSO et ONG internationales et nationales, et les institutions académiques et de recherches. Actuellement ce forum a 240 membres.
19. Au niveau régional, le PNUD a encouragé et a soutenu la création de réseaux régionaux de politiques de droits de l'homme et de communautés de pratique comme le « Réseau des droits et justice d'Asie-Pacifique » qui fait fonctionner un forum de discussion électronique pour ses membres. Il a aussi encouragé la formulation et a soutenu la mise en oeuvre de programmes de gouvernance régionaux qui incluent une approche au développement basée sur les droits de l'homme, comme les programmes PARAGON et GOLD en Asie et au Pacifique, et POGAR dans la région des Etats arabes.

#### **IV) Développement de Politiques et conseils de pratique.**

20. Le Rapport sur le développement humain du PNUD (HDR) de l'an 2000, sur « Les Droits de l'homme et le Développement Humain » et de l'an 2002, sur « La démocratie s'approfondissant dans un monde fragmenté », capturent de façon saisissante les liens étroits qui existent entre les droits de l'homme et le développement humain durable.
21. Le Rapport sur le développement humain de l'an 2000 démontre que les droits de l'homme ne sont pas une récompense du développement mais plutôt une condition nécessaire pour sa réalisation. Seulement quand ils auront des libertés politiques - le droit pour tous les hommes et les femmes de participer à pied égal au sein de la société – les gens pourront profiter véritablement des libertés économiques.

Seulement quand les gens estiment qu'ils ont un intérêt et une opinion à exprimer, ils se jettent de tout coeur dans le développement. Les libertés font des gens des meilleurs acteurs économiques. Cependant, il ne suffit pas que les pays accordent des droits économiques et sociaux en théorie seulement. La bonne santé, comme les emplois, ne peuvent pas être légiférés. Ils sont le fruit d'une économie assez forte, ce qui exige à son tour des gens qui sont économiquement engagés. Les gens travailleront parce qu'ils aiment les fruits de leur travail : paie juste, éducation et services médicaux pour leurs familles, et ainsi de suite. Ils construiront la richesse qui leur permet d'être payés. Mais si la récompense de leur travail leur est niée, ils perdront leur motivation. Ainsi, les droits économiques et sociaux sont autant la motivation que la récompense d'une économie forte. C'est pourquoi il faut une large vision des droits de l'homme pour réaliser le développement humain durable.

22. Le HDR 2002 est allé plus loin en soulignant que la politique est aussi importante que l'économie. La réduction durable de la pauvreté exige une croissance équitable - mais elle exige aussi que les pauvres aient du pouvoir politique. La meilleure façon de réussir ce but d'une façon compatible avec les objectifs de développement humain est en construisant des bases fortes et profondes de gouvernance démocratique à tous les niveaux de la société. Cela exige que les institutions et le pouvoir soient structurés et distribués de façon à donner une liberté d'expression réelle et un espace aux personnes défavorisées et à créer des mécanismes par lesquels les puissants - les leaders politiques, les grandes entreprises ou autres acteurs influents - peuvent être tenus pour responsables de leurs actions.
23. Au niveau national, l'approfondissement de la démocratie exige le renforcement des institutions démocratiques étatiques qui forment la base nécessaire pour réaliser des objectifs plus larges. Et au niveau international, il met en évidence l'urgence de forger un espace beaucoup plus démocratique dans lequel des institutions internationales et des coalitions transnationales fonctionnent avec le plus haut degré de transparence et donnent aux pays en voie de développement à la fois une place autour de la table ainsi qu'une voix dans les décisions qui les affectent.
24. Le PNUD renforce la capacité de son personnel pour intégrer les droits de l'homme dans le développement en formulant des politiques appropriées et en offrant des conseils pratiques nécessaires. À cet égard, les produits qui ont été récemment terminés ou qui sont en cours incluent : une note de politique de droits de l'homme générale; une note de pratique sur la réduction de la pauvreté et droits de l'homme; directives pour l'examen des programmes du PNUD, basé sur les droits de l'homme; une note de politique sur les droits de l'homme et la décentralisation; une note de politique sur les droits de l'homme et l'environnement; un journal de discussion sur les droits au sol et le développement; et un journal de discussion sur les minorités dans le développement. Ces questions sont étudiées, et des notes de politique et de

conseils de pratique appropriées sont développés, en collaboration avec d'autres acteurs, y compris des organisations non gouvernementales comme le Centre pour les droits au logement et les expulsions (COHRE) et le Groupement international pour les droits des minorités (MRG).

## **II. COOPÉRATION AVEC LE BUREAU DU HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME**

### *Mémoire d'accord PNUD/OHCHR (MOU)*

25. En vigueur depuis mars 1998, le mémorandum d'accord PNUD/OHCHR (MOU) sert de structure pour la collaboration entre les deux agences dans le domaine de droits de l'homme. Son objectif principal est de promouvoir la coopération entre elles dans ce domaine. Il est passé en revue périodiquement par un Groupe d'étude conjoint co-présidé par des dirigeants des deux organisations. Ce Groupe d'étude conjoint se réunit à Genève, avec la participation du personnel du PNUD basé à New York selon les besoins. À sa dernière réunion en novembre 2002, les deux parties ont noté avec satisfaction le haut niveau de coopération entre elles, aussi bien au siège que sur le terrain, dans beaucoup de secteurs de travail des droits de l'homme.

### *Programmes Communs*

#### Programme de Renforcement des droits de l'homme (HURIST)

26. HURIST, un programme commun du PNUD et du OHCHR, soutient la mise en oeuvre de la politique du PNUD visant à intégrer les droits de l'homme dans les programmes de développement. Opérationnel depuis 1999, il est maintenant actif dans plus de 30 pays. Parmi d'autres réalisations, HURIST a été responsable d'avoir établi des rapports plus étroits entre les droits de l'homme et la réduction de la pauvreté et la décentralisation dans le travail du PNUD, d'avoir développé des méthodologies pour l'examen des programmes du PNUD basées sur les droits de l'homme, et de soutenir la formulation de Plans d'action nationaux sur les droits de l'homme au Cap Vert, en Lituanie, en Mauritanie, en Moldavie, en Mongolie et au Népal.
27. Par une étroite association avec les VNU, HURIST renforce la capacité en matière de droits de l'homme de 17 bureaux de pays du PNUD (Bénin, Bolivie, Cambodge, Congo, Equateur, Fiji, Honduras, Kazakhstan, Malawi, Mali, Mozambique, Népal, Niger, Nigeria, les Philippines, Somalie et Yémen) en leur attribuant à chacun d'entre eux un Volontaire de Nations Unies (VNU) spécialiste des droits de l'homme.
28. Le programme HURIST a été financé dans des montants variés par les gouvernements du Canada, la Finlande, l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni et par la Fondation FORD.

### Projet ACT (Aide aux communautés)

29. Ce projet a été lancé par l'OHCHR en 1998 à l'occasion du 50ème anniversaire de l'UDHR. Il soutient, par des micro-subventions (d'à peu près 2,000 dollars chacune), des activités communautaires dans le domaine des droits de l'homme menées à bien par des organisations ou des individus. Depuis le commencement du projet, le PNUD a collaboré avec l'OHCHR pour sa mise en oeuvre dans environ 30 pays. Suite au succès des deux premières phases du projet (1998-1999, 2000-2001), plusieurs bureaux de pays du PNUD ont fourni des fonds complémentaires. En 2002 les Bureaux de pays du PNUD ont fourni un soutien financier important à la mise en oeuvre de la phase III du projet, permettant ainsi son expansion.

### Bureau Régional du OHCHR en Afrique du Sud

30. Ce bureau régional est conjointement financé par l'OHCHR et le Bureau Régional du PNUD pour l'Afrique. Il a notamment organisé des stages de formation sur les droits de l'homme pour les équipes de l'ONU (UNCTs) dans la sous-région de l'Afrique du Sud, dans des pays comme le Malawi, le Mozambique, l'Afrique du Sud et la Zambie.

#### *D'autres activités communes récentes*

31. Le PNUD a participé en juin 2002 à un séminaire d'experts organisé par l'OHCHR pour discuter un premier projet des Directives d'OHCHR pour l'intégration des droits de l'homme dans des stratégies de réduction de la pauvreté.

32. Le Bureau Régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique, son Centre de ressources sous-régional (SURF) basé au Népal et HURIST ont conjointement organisé une réunion régionale sur l'application d'une approche basée sur les droits de l'homme aux programmes de développement dans la région d'Asie-Pacifique. Cette réunion s'est tenue à Phnom Penh, au Cambodge, en juillet 2002.

33. L'OHCHR a participé à une consultation d'un jour sur le projet de note de pratique du PNUD sur les droits de l'homme et la réduction de la pauvreté tenue à New York en novembre 2002. Il a saisi cette occasion de maintenir une nouvelle discussion de son « Projet de Directives sur une approche basée sur les droits de l'homme aux stratégies visant la réduction de la pauvreté ».

34. Les SURF du PNUD en Afrique ont collaboré avec la Branche d'Activités et de Programmes d'OHCHR pour organiser des ateliers de formation sur les droits de l'homme pour les UNCT d'Afrique du Sud à Johannesburg en novembre 2002 et un autre pour les UNCT de l'Afrique orientale et centrale à Addis-Abeba en janvier 2003.

35. L'OHCHR, le PNUD et l'UNICEF sont en train d'organiser un atelier interagences sur « La mise en oeuvre d'une approche au développement, basée sur les droits de l'homme, dans le contexte de réforme de l'ONU », devant être tenu à New York en mai 2003.

### **III. LES ACTIVITÉS DU PNUD PAR RAPPORT AUX RÉOLUTIONS DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME**

#### ***1. Droits de l'homme et pauvreté extrême (rés. 2002/30 de la CHR)***

36. Cette résolution note avec intérêt la déclaration adoptée par le Comité des Droits Économiques, Sociaux et Culturels le 4 mai 2001 visant à encourager l'intégration des droits de l'homme dans les politiques de suppression de la pauvreté. Dans ce rapport, le PNUD a tenu compte du développement par l'OHCHR du Projet de Directives sur une Approche basée sur les droits de l'homme aux stratégies de réduction de la pauvreté. Comme noté plus haut, le PNUD a participé en juin 2002 à un séminaire d'experts organisé par l'OHCHR pour discuter un premier projet de ces Directives et a organisé une consultation à New York en novembre 2002 qui a offert à OHCHR une nouvelle occasion de discuter les Directives avec un groupe d'experts, des spécialistes et des praticiens de droits de l'homme et du développement.

37. En parallèle avec le « Projet de Directives sur une approche basée sur les droits de l'homme aux stratégies de réduction de la pauvreté » de l'OHCHR, le PNUD publiera en mars 2003 sa Note de Pratique sur la réduction de la pauvreté et les droits de l'homme. Adressée principalement au personnel de programmes du PNUD et leurs homologues dans des institutions associées et des agences, la Note de Pratique décrit une structure pour l'intégration des droits de l'homme dans les initiatives de réduction de la pauvreté et fournit des étapes pratiques pour guider les programmes du PNUD dans ce domaine. Elle aspire à améliorer les modalités des programmes du PNUD dans le but de respecter les droits de l'homme par la réduction de la pauvreté.

#### ***2. Jouissance du plus haut niveau de santé mentale et physique, accès aux médicaments dans le contexte de pandémies comme le HIV/SIDA et protection des droits de l'homme dans le contexte du HIV/SIDA (rés. 2002/31, 2002/32 et 2002/51 de la CHR)***

38. Le PNUD s'est engagé à soutenir les efforts des pays en voie de développement pour garantir le droit de chacun d'accéder au plus haut niveau possible de la santé mentale et physique. A ce propos, il a noté favorablement la nomination par la Commission à sa 58ème Session d'un Rapporteur Spécial dont le mandat se concentrera sur le droit mentionné ci-dessus. Le PNUD saisira l'occasion d'avoir

un dialogue régulier avec le Rapporteur Spécial et discuter avec lui les secteurs possibles de coopération dans le domaine de la santé.

39. Un des *Objectifs du Millénaire* (MDG) en matière de développement vise à réduire de 25 % la fréquence du HIV chez les personnes âgées entre 15-24 ans à l'horizon 2005 pour les pays les plus affectés, et à l'horizon 2010 pour le reste du monde. Étant donné la dévastation causée par l'épidémie, ne pas atteindre ce but rendra très difficile ou impossible la réalisation de tous les autres Objectifs du Millénaire en matière de développement. Par exemple, le PNUD estime qu'au Burkina Faso, au Rwanda et en Ouganda, la proportion des gens vivant en dessous du seuil de la pauvreté augmentera de 45 % aujourd'hui à 51 % en 2015 suite au HIV/SIDA, au lieu de tomber à 22.5 % selon le but internationalement accordé. L'inscription scolaire dans la République centrafricaine et le Swaziland est déjà tombée de 20-36 % vu que les orphelins atteints du Sida ont abandonné l'école, amenuisant l'espoir d'atteindre l'éducation primaire universelle dans ces pays avant 2015.
40. Face au défi présenté par l'épidémie, le PNUD a fait du HIV/SIDA une de ses priorités majeures en l'an 2000 et a intégré son travail sur le HIV/SIDA dans ses plus larges efforts pour soutenir la gouvernance démocratique efficace et la réduction de la pauvreté. En tant que l'un des huit parrains de l'ONUSIDA, le PNUD contribue à la réponse globale du système de l'ONU, en aidant les pays à prendre des mesures contre l'épidémie. Comme partie de sa stratégie contre le HIV/SIDA, le PNUD offre cinq types de services aux pays en voie de développement :
- *mobilisation et dialogue sur les politiques* : promouvoir le leadership à tous les niveaux, bâtir des coalitions reliant plusieurs parties intéressées n'appartenant pas au secteur de la santé, et établir un dialogue de politique nationale sur les défis et les questions d'importance pour trouver une solution efficace;
  - *développement des capacités* : soutenir et guider des politiques pour aider les gouvernements à renforcer leur capacité pour planifier, financer, gérer et mettre en oeuvre des réponses nationales et décentralisées à l'épidémie;
  - *intégration* : guider des politiques pour intégrer les priorités relatives à l'HIV/SIDA dans la planification du développement au niveau national et sous-national, les processus d'assignation des ressources nationales, les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans de secteur, ainsi que les stratégies pour gérer l'impact socio-économique provoqué par le HIV/SIDA;
  - *droits de l'homme* : promouvoir une approche tenant compte des disparités entre les sexes et les droits de l'homme qui inclut l'introduction de lois contre la discrimination en vue de protéger les gens atteints du virus HIV/SIDA et inverser l'inégalité des sexes, qui alimente l'épidémie;

· *technologies de l'information et multimédia* : promouvoir le développement de capacités nationales pour mettre en oeuvre des campagnes publiques d'information sur le HIV/SIDA en utilisant les nouvelles technologies multimédia.

41. Le PNUD travaille à présent activement sur le HIV/SIDA dans 75 pays, alors qu'il travaillait dans 55 pays en 2000 et 32 en 1999. L'organisation s'efforce d'introduire ces 75 pays dans un réseau d'activités, d'expériences et de pratiques exemplaires – et de promouvoir la coopération sud-sud et est-est parmi les gouvernements, CSO et le secteur privé. Vingt-neuf des 75 pays sont en Afrique, jusqu'à présent la région la plus sérieusement touchée; 16 sont en Europe de l'Est et la CEI, la région avec le taux de croissance de l'épidémie le plus rapide du monde; le reste est divisé parmi les États arabes (trois pays), l'Asie et le Pacifique (12 pays) et l'Amérique Latine et les Caraïbes (15 pays). Quarante-huit pays reçoivent l'appui du PNUD en ce qui concerne l'orientation et le dialogue sur les politiques. Ils incluent Burkina Faso, la Gambie, le Honduras et la Mauritanie. Dans 62 pays, parmi eux l'Arménie, le Botswana, Burkina Faso, le Cambodge, l'Ethiopie, Fiji, Kiribati, Malawi, l'Afrique du Sud, le Swaziland, Tonga, l'Ukraine et Ouzbékistan, le PNUD soutient un grand choix d'initiatives de développement de capacités. Vingt-quatre pays, comme Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, l'Ethiopie, le Madagascar, Malawi et la Tanzanie, sont soutenus dans leurs efforts d'intégration; tandis que 31 d'autres, parmi eux le Bangladesh, le Belize, le Botswana, le Madagascar, Myanmar, le Pérou, la Roumanie et le Turkménistan, profitent de services du PNUD dans le secteur de dissémination multimédia de l'information et prise de conscience. Dans des pays comme le Bangladesh, Bénin, le Botswana, la Haïti, le Honduras, le Madagascar, la Mauritanie, le Mozambique et la Pologne, le PNUD a soutenu certaines composantes de la protection des droits de l'homme dans le contexte du HIV/SIDA, par exemple, en promouvant le passage de lois pour empêcher la discrimination contre les gens atteints du virus du HIV/SIDA, l'intégration de questions portant sur le HIV/SIDA dans des plans d'action nationaux sur les droits de l'homme et les programmes de formation qui permettent aux homologues nationaux d'adresser des questions relatives au HIV/SIDA lors qu'ils préparent des rapports d'Etat en vue de leur soumission aux organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.
42. Un aspect central du travail du PNUD consiste à aider les pays à développer la capacité pour obtenir et absorber financement international en provenance d'une large variété de sources. Dans un certain nombre de pays, le PNUD aide à formuler des projets ciblés sur le HIV/SIDA en organisant des tables rondes où les besoins en ressources sont discutés et où les donateurs font leurs offres. Dans beaucoup d'autres pays, le PNUD aide à renforcer la capacité financière et administrative de programmes nationaux sur le SIDA, ainsi que la coordination inter-ministérielle et les mécanismes efficaces et décentralisés pour canaliser le financement. Ce travail a une importance cruciale dans la création d'un

environnement dans lequel les mécanismes comme le *Fonds Mondial contre le SIDA, la Tuberculose et la Malaria* peuvent faire une différence.

43. Le PNUD reconnaît que l'accès aux médicaments dans le contexte des pandémies comme le HIV/SIDA est fondamental pour que tous aient accès au plus haut niveau de santé mentale et physique. Etant donné le débat en cours sur les droits de propriété intellectuelle, y compris la Déclaration sur l'Accord sur les aspects des Droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et la santé publique (l'Accord TRIPS) adoptée en novembre 2001, le PNUD examine actuellement plusieurs options pour soutenir les efforts des États pour garantir des quantités suffisantes de produits pharmaceutiques et de technologies médicales afin de traiter les pandémies comme le HIV/SIDA ou les pathologies qui souvent accompagnent la maladie. Un appui sera aussi fourni pour assurer l'accès et la démocratisation des prix de tous ces produits pharmaceutiques ou technologies médicales.

### ***3. Promotion et consolidation de la démocratie (rés. 2002/34 et 2002/46 de la CHR)***

44. Le PNUD reconnaît l'importance de la bonne gouvernance dans la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, travaillant étroitement avec d'autres, y compris des organisations non gouvernementales, afin de faciliter l'échange des expériences acquises et les pratiques exemplaires pour promouvoir et consolider la démocratie. Ses activités dans le domaine de la gouvernance démocratique visent à soutenir le renforcement des législatures en tant qu'institutions démocratiques; les processus électoraux; l'accès à la justice; la promotion, la protection et la réalisation des droits de l'homme; la décentralisation et l'administration locale; l'administration publique efficace; la responsabilité, transparence et anti-corruption; le développement urbain; et la participation de la société civile. Elles explorent aussi les liens qui existent entre la gouvernance et les conflits ainsi qu'entre la gouvernance et l'inégalité des sexes.

45. Le PNUD a promu la gouvernance démocratique par le guidage et le dialogue sur les politiques avec le gouvernement, la participation large de la société civile et les approches basées sur les droits de l'homme aux programmes de développement et leur mise en oeuvre en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, à Djibouti, au Ghana, au Liban, au Madagascar, au Niger, aux Philippines, à Swaziland, en Sierra Leone, au Togo et au Yémen. En Argentine et en Bolivie, des efforts ont été faits pour étendre la participation des citoyens dans les administrations municipales des grandes villes.

46. Le PNUD a contribué au développement des capacités du gouvernement du Yémen pour organiser des élections libres et justes en 2003 et à la consolidation de la démocratie aux Philippines, notamment par l'appui de la réforme électorale et juridique et la réforme d'institutions contre la corruption. Le bureau de pays du PNUD au Cambodge a soutenu des initiatives pour le développement des capacités en patronnant la participation de représentants gouvernementaux

cambodgiens, des représentants de CSO et des membres du Parlement aux réunions régionales et internationales sur la corruption, la transparence, la gouvernance démocratique etc. En collaboration avec des acteurs internationaux, le PNUD a aidé à l'installation d'une structure pour travailler sur les questions de gouvernance démocratique et de transparence, y compris la lutte contre la corruption, en Palestine.

47. Dans certains pays en situation de conflit et de post-conflit, le PNUD participe aux efforts pour la promotion de la paix et le retour à la démocratie. Une formation civique et sur les droits de l'homme a été fournie à l'armée de la Côte d'Ivoire par un projet soutenu par le PNUD, qui a aussi favorisé un dialogue tous azimuts pour promouvoir les associations pour le développement démocratique en Sierra Leone. Dans la République du Congo, les efforts pour consolider la paix ont été soutenus par des projets pour le renforcement de la justice, l'état de droit et les mécanismes pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

***4. Administration de la justice, particulièrement la justice juvénile; indépendance et impartialité du pouvoir judiciaire, jurés et assesseurs; indépendance des avocats (rés. 2002/43 et 2002/47 de la CHR)***

48. Le programme du secteur de la justice du PNUD vise le renforcement de l'indépendance, l'impartialité et la justice des juges et autres personnels des tribunaux de justice et la promotion des connaissances juridiques, l'aide judiciaire, les lois pro-pauvres et la participation civique dans la réforme légale et juridique. Il reconnaît l'importance des procédures informelles et extrajudiciaires pour la résolution de conflits qui, dans bien des cas, sont les seules accessibles à la majorité des gens défavorisés. Dans beaucoup de parties du monde, les Bureaux de pays du PNUD soutiennent des efforts nationaux pour associer des organisations non gouvernementales aux programmes de réforme du secteur de la justice et renforcer la participation active de la société civile dans la réforme du secteur judiciaire; simplifier et rationaliser les systèmes et processus légaux; renforcer les systèmes de défense publics nationaux et améliorer l'aide judiciaire pour les défavorisés; fournir de l'information juridique aux juges, avocats, procureurs et avocats commis d'office; mettre davantage d'information juridique à disposition du public; promouvoir des techniques alternatives de résolution de conflits; et reformer les mécanismes informels de justice.
49. Dans des pays comme le Brésil, le Cambodge, le Guatemala, Haïti, le Honduras, le Paraguay, le Pérou, le Rwanda et le Venezuela, le PNUD a fourni une assistance technique pour soutenir la formation des juges, des avocats, des procureurs, des assistants sociaux, et des officiers de police et d'immigration et d'autres professionnels de la justice. Dans quelques cas, cette aide a inclus une formation sur le racisme, les différentes cultures, et une sensibilisation à l'inégalité des sexes et aux droits de l'homme.

50. Au Viet Nam, le PNUD travaille ensemble avec la Banque mondiale et la Banque de développement asiatique pour soutenir le gouvernement dans la formulation et la mise en oeuvre de la Stratégie du développement du système juridique jusqu'à l'année 2010. Dans la province d'Isabel aux Iles Salomon, le PNUD coopère avec le gouvernement pour augmenter la capacité des cours locales, le Conseil de Chefs et la police pour dispenser la justice et résoudre les contentieux selon la loi et la tradition; il soutient des efforts nationaux pour former des juges des cours locales et traditionnelles, professionnaliser la police et créer une sensibilisation aux droits légaux parmi les groupes défavorisés de la société. En novembre 2002, le PNUD et le Gouvernement de Timor-Leste ont entrepris une mission conjointe pour évaluer les besoins du système judiciaire du pays à fin de développer une structure pour un programme d'assistance technique d'une durée de trois à cinq ans pour augmenter la capacité des institutions judiciaires à tous les niveaux.
51. Le PNUD vient de formuler un projet quinquennal (2003-2007) pour moderniser le secteur de la justice au Yémen, améliorer la performance des tribunaux de justice et réduire le retard des cas, former le personnel pour qu'il puisse administrer et opérer les nouveaux systèmes et procédures, et mettre à niveau l'accès du pouvoir judiciaire aux connaissances et matériaux juridiques dans des secteurs clés pour le développement du pays. Une initiative d'e-gouvernance soutenue par le PNUD pour moderniser les cours de justice de Dubaï aux Emirats arabes unis, améliorer leur efficacité et augmenter la transparence dans leurs opérations a emporté un vif succès et généré un intérêt dans d'autres pays de la région arabe. Les tribunaux de justice de Dubaï ont participé à une étude de programme de gouvernance régionale sur des applications d'informatique utilisées dans les tribunaux de justice de la région arabe. Le PNUD soutient un important projet pour promouvoir l'accès à la justice au Liban et formule un programme d'aide au Ministère de la Justice algérien qui inclut des composantes relatives à l'application de la loi, l'intégration sociale et la réinsertion de prisonniers et un meilleur accès à la justice pour les défavorisés.
52. Peu de programmes, projets et activités du PNUD sont spécifiquement axés sur la justice juvénile. Néanmoins, certains d'entre eux ont un impact sur des enfants en conflit avec la loi. La plupart des initiatives en cours pour promouvoir les droits de l'homme et la formation juridique incluent la promotion de la Convention sur les droits de l'enfant et la formation de juges et procureurs spécialisés sur les questions juvéniles. Au Yémen, le PNUD a coordonné le début en 2001/2002 d'un projet conjoint d'aide technique sur la justice juvénile sponsorisé par le Comité national suprême pour les droits de l'homme et le bureau du Haut commissaire pour les droits de l'homme. Le but du projet est d'augmenter la capacité des tribunaux de justice des enfants par la formation sur la justice juvénile et la Convention sur les droits de l'enfant, la sensibilisation des parlementaires et la formation des fonctionnaires qui s'occupent des enfants en conflit avec la loi.
53. Au moyen du programme de Réforme du secteur de la justice et la sécurité sponsorisé par le Bureau de prévention des crises et redressement (BCPR), le

PNUD a soutenu des initiatives dans le secteur de la justice dans plusieurs sociétés en situation de crise ou post-conflit. Ceux-ci incluent : le développement d'un département de soutien de la gestion pour les Services de Police du Kosovo; l'évaluation de l'opération des tribunaux et la formulation de programmes pour adresser des problèmes sur la garde à vue et la réforme du code pénal en Haïti; évaluation des services de la police et du système pénitentiaire et mise en oeuvre de la Commission d'accueil, vérité et réconciliation au Timor-Leste; établissement de mécanismes juridiques dans les communautés locales et développement et renforcement de la structure judiciaire au Sierra Leone; et développement d'un nouveau système de justice conformément à des standards de droits de l'homme internationaux en Afghanistan.

#### ***5. Liberté d'opinion et d'expression (rés. 2002/48 de la CHR)***

54. Le PNUD perçoit les Technologies de l'information et des communications (ICT) comme un outil puissant pour participer aux marchés mondiaux, promouvoir la responsabilité politique, améliorer la disponibilité des services de base et augmenter les opportunités de développement locales. Pour que beaucoup de personnes dans les pays en voie de développement - particulièrement les défavorisés - ne soient pas dépassés dans l'utilisation de ce nouvel outil, le PNUD aide les pays à attirer l'expertise et les pratiques exemplaires du monde entier pour développer des stratégies qui étendent l'accès à ICT et l'exploitent pour bénéficier le développement. Il maintient ' l'Observatoire des réseaux et de technologie de l'information – Questions pour les pays en voie de développement ', qui est un service d'ICT pour le développement mis à jour quotidiennement. Le PNUD promeut l'e-gouvernance comme un outil pour la transparence et la bonne gestion qui devra faciliter la participation des citoyens et leur influence aux processus décisionnels nationaux. Le PNUD, qui travaille dans plus de 160 pays, compte aussi sur des solutions ICT pour utiliser son propre réseau mondial avec le maximum d'efficacité. Les pays dans lesquels le PNUD soutient actuellement des initiatives ICT en coopération avec le gouvernement et la société civile incluent : le Bangladesh, le Népal, la Syrie, Ouzbékistan et le Venezuela.

55. L'ICT permet aux gens d'acquérir du pouvoir en leur donnant un accès facile à l'information et en promouvant la liberté d'opinion et d'expression. La liberté d'opinion et d'expression est aussi soutenue par la formation de journalistes et le renforcement de mass-médias publics et privés. L'Inde, la Moldavie, la Mongolie et l'Ukraine sont parmi les pays dans lesquels le PNUD soutient actuellement des initiatives en faveur de la liberté d'opinion et d'expression.

#### ***6. Les femmes (rés. 2002/49, 2002/50 2002/51, 2002/52 et 2002/58 de la CHR)***

56. La discrimination fondée sur le sexe, les inégalités entre les sexes en ce qui concerne l'accès aux ressources et aux opportunités, la violence contre les femmes, le refus de fournir services essentiels aux femmes, la représentation dérisoire des femmes dans le monde politique et des affaires et les déséquilibres

de pouvoir qui caractérisent les rapports personnels entre les hommes et les femmes, gênent le progrès non seulement des femmes, mais de la société en général. La communauté internationale s'est mobilisée pour l'égalité et la démarginalisation de la femme aux sommets mondiaux et aux conférences mondiales des années 1990. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Plate-forme de Beijing pour l'Action et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (MDG) ont proposé des buts dont la réalisation exige des réformes spécifiques des politiques et des programmes opérationnels qui feront une différence pour les femmes et plus particulièrement pour les femmes défavorisées.

57. L'égalité entre les hommes et les femmes est un principe fondamental pour le PNUD. L'organisation s'est engagée à travailler avec les pays où elle mène des programmes pour traduire en réalisations réelles l'agenda sur l'égalité entre les sexes internationalement agréé. À cet égard, il suit simultanément deux approches complémentaires pour arriver à l'égalité entre les sexes : généralisation de la sexospécificité et promotion du développement de la femme. L'agenda du PNUD pour l'égalité entre les sexes suit une approche à trois dimensions:

- développement des capacités : - tant dans les pays qu'au niveau interne - pour intégrer les questions ayant trait à l'égalité entre les sexes dans les six pratiques ;
- guidage en faveur de politiques axées sur les défavorisés et les femmes ;
- soutien aux interventions opérationnelles autonomes pour l'égalité des sexes en collaboration avec l' UNIFEM.

Des points d'entrée spécifiques pour le PNUD incluent le suivi des MDG séparément pour chaque sexe au niveau national, le développement de prévisions budgétaires sensibles aux besoins des femmes, la réduction de l'incidence de HIV parmi les femmes vulnérables, l'incorporation de dimensions sexospécifiques dans les politiques macro-économiques et les négociations commerciales, l'établissement d'un lien entre le développement de la femme et la gouvernance démocratique, la décentralisation et la participation de la société civile. Le développement des capacités inclut la sensibilisation, la formation, le partage des connaissances, le travail en réseau et le jumelage.

58. Quatre-vingt-dix bureaux de pays du PNUD (représentant environ 60 % du total) ont mené à bien des programmes sexospécifiques en 2001, comparés avec 75 en 2000, avec interventions spécifiquement liées à la démarginalisation des femmes. Le programme régional du PNUD pour l'Europe et la CEI produit les « Directives de révision législatives » pour faciliter une analyse sexospécifique de la législation existante et future dans les pays de l'Europe de l'Est et de la CEI. En Ouzbékistan, le PNUD et l'OSCE ont soutenu des initiatives afin de promouvoir l'adoption de « Lois sur l'égalité des droits et des opportunités » comme préconisé par le Comité CEDAW. Le bureau du PNUD en Haïti soutient une campagne permanente sur la violence contre des femmes. Au Cambodge, le PNUD a fourni des services consultatifs pour l'élaboration d'une loi sur la violence contre les femmes. Il a aussi aidé au processus de consultation avec la société civile et les

membres de l'Assemblée nationale dans le cadre de son soutien de l'amélioration des capacités du Ministère des affaires des vétérans et de la femme.

59. En collaboration avec d'autres membres du Groupe d'action des donateurs, le bureau du PNUD en Egypte soutient un projet, mis en oeuvre en coopération avec le Conseil national pour l'enfance et la maternité, qui vise à renforcer la mobilisation contre la pratique de la mutilation génitale féminine, démarginaliser les filles à risques, sensibiliser l'opinion sur les droits des petites filles et en particulier sur la mutilation génitale féminine et son effet sur le bien-être de filles, et sur le droit des filles à participer aux décisions qui affectent leurs vies.
60. Le PNUD a aidé à organiser des ateliers de formation pour sensibiliser l'opinion sur le CEDAW et le statut des femmes dans beaucoup de pays, y compris le Cambodge et l'Egypte. Aux Philippines, le PNUD a soutenu la publication d'un rapport sur le développement humain en 1997 dont le thème porte sur « l'égalité des sexes et la participation de la femme » en attirant ainsi l'attention sur le statut des femmes en ce qui concerne la participation sociale, économique et politique. En Géorgie, le Projet du PNUD sur le développement et l'égalité entre les sexes a donné une formation aux femmes en tant qu'électrices et candidates aux élections municipales de 2002 et a offert aussi des ateliers complémentaires aux femmes nouvellement élues conseillères municipales; ces ateliers ont fourni aux élues une formation sur des questions sexospécifiques et une occasion pour établir un réseau d'élues.
61. Dans le cadre de son approche aux droits de l'homme, le PNUD a intégré la sexospécificité dans la prévention et redressement de conflits à travers ses programmes de formation et mobilisation. Au début de 2001, un atelier de formation a été donné pour le personnel sur des questions sexospécifiques dans la prévention et le redressement de conflits. Cela a servi de base pour un projet de document d'orientation sur moyens d'incorporer une perspective sexospécifique à la reconstruction après un conflit. En octobre 2002, le PNUD a produit un module de formation sur des « Approches sexospécifiques aux situations de conflit et de post-conflit ». Deux sessions de formation ont été par la suite organisées à la demande du Gouvernement italien pour le personnel militaire se préparant pour participer aux missions de maintien de la paix. En octobre 2002, le PNUD a tenu un atelier sur L'égalité entre les sexes et la transition vers le redressement post-conflit, pour mettre à point une stratégie concertée pour intégrer l'égalité entre les sexes dans leur travail sur la prévention et le redressement des crises et de tirer des leçons des missions sur le terrain.

#### ***7. Personnes déplacées dans leur propre pays (rés. 2002/56 de la CHR)***

62. Le PNUD est concerné par le nombre croissant de personnes dans toutes les régions du monde qui sont forcées par les ravages des conflits armés, des catastrophes naturelles et des perturbations politiques de fuir, d'abandonner leurs maisons et de vivre dans des conditions précaires en tant que personnes déplacées

dans les limites de leur propre État, sans protection adéquate ni assistance. Dans les limites de ses ressources et dans le respect de son mandat, le PNUD, à travers son Bureau pour la prévention des crises et le redressement (BCPR) et ses bureaux de pays, a essayé de protéger, aider et promouvoir les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays (IDP). Un certain nombre de projets ont été développés à cet égard.

63. Pour faciliter la transition vers un rétablissement durable, le PNUD s'efforce d'augmenter la capacité des communautés pour réinsérer des personnes déplacées dans leur propre pays et des réfugiés rapatriés et la capacité des individus à s'adapter à leur nouvelle situation. Au Soudan, le PNUD soutient actuellement la réintégration des IDP dans le plus large contexte du développement humain pour les vulnérables. Dans le Nord-Ouest de la Somalie, le PNUD et l'UNHCR mettent conjointement en oeuvre, dans le cadre d'une initiative régionale IGAD plus large, un programme pour la réintégration des réfugiés rapatriés et IDP. En Angola et en Bosnie, le PNUD a soutenu des interventions programmatiques en vue de renforcer l'administration locale et améliorer les services aux IDP pour leur faciliter une réintégration durable. En Erythrée, une évaluation récente à mi-parcours a révélé que le Programme de redressement de l'Erythrée de l'après-guerre a été couronné de succès en assurant la réintégration durable de la population affectée. D'autres projets du PNUD pour soutenir les communautés déplacées dans leur propre pays dans la récupération de leur dignité et la coexistence avec les communautés hôtes ont été mis en oeuvre en Colombie, en Géorgie, au Libéria, aux Philippines et au Rwanda. En Honduras, le PNUD a facilité un dialogue entre les Forces armées et les familles des personnes disparues et les organisations des droits de l'homme représentant ces familles dans le but d'établir la vérité et de résoudre les cas de personnes disparues.

#### **8. Les minorités (rés. 2002/57 de la CHR)**

64. La question des minorités est présente dans pratiquement tous les pays où opère le PNUD. Étant donné l'importance de cette question et son impact sur le développement humain, le PNUD collabore actuellement avec une organisation non gouvernementale, le Groupement international des droits des minorités (MRG), pour développer un document d'analyse qui devrait mener à l'adoption éventuelle par le PNUD de sa politique sur les minorités dans le développement. En attendant, dans des pays comme la Géorgie et la Macédoine, les projets soutenus par le PNUD s'occupent des droits des gens appartenant aux minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques. En 2003, le PNUD a publié un rapport intitulé : *Le peuple Rom en Europe centrale et en Europe de l'Est : comment éviter le piège de la dépendance*, qui est disponible sur le site : <http://www.undp.org/rbec/publications>. Ce rapport examine des questions portant sur l'intégration du peuple Rom en Europe centrale et en Europe de l'Est et la génération de revenus durables, et préconise une nouvelle approche à ces questions basée sur le paradigme du développement humain.

## 9. Populations autochtones (rés. 2002/63 et 2002/65 de la CHR)

65. L'engagement du PNUD vis-à-vis des populations autochtones et leurs organisations est conditionné par son mandat, les processus de coopération au développement et les accords auxquels il a souscrit, ainsi que les aspirations des populations autochtones elles-mêmes. Dans le contexte de la Décennie internationale des populations autochtones du monde (1995-2004) et se basant sur des initiatives précédentes qui ont amené à sa déclaration en 1994, « *Conserver les connaissances des populations autochtones : intégration de deux systèmes d'innovation* », le PNUD a publié une note d'orientation en août 2001 intitulée : « *Le PNUD et les populations autochtones: une politique d'engagement* ». L'objectif de cette note est de fournir au personnel du PNUD une structure pour guider leur travail lorsqu'ils établissent des partenariats durables avec les populations autochtones. Enracinée dans les buts et les cibles établis par les Chefs d'Etat du monde entier au Sommet du Millénaire de l'ONU en septembre 2000, elle est basée sur la structure internationale des droits de l'homme et sur une reconnaissance totale des droits des populations autochtones et de leur rôle vital et contributions au développement.
66. Depuis l'inauguration en 1993 de l'Année internationale des Nations Unies des populations autochtones, beaucoup de programmes mondiaux, régionaux et locaux du PNUD (micro-financement) sont axés sur l'éradication de la pauvreté, la préservation de l'environnement, la prévention de conflits et leur redressement, ainsi que la renaissance culturelle des communautés autochtones. Au niveau mondial, le PNUD a soutenu le Programme des connaissances autochtones (IKP) (1996-1999) qui visait la promotion des connaissances autochtones et la protection de la propriété intellectuelle indigène par le moyen d'un renforcement ciblé des capacités des organisations des populations autochtones (IPO) et un appui direct aux projets définis et mis en oeuvre par elles. L'Initiative de l'Équateur soutenue par le PNUD cherche à faire naître un mouvement mondial pour réduire la pauvreté et promouvoir la conservation, l'utilisation durable et la division équitable de bénéfices de la diversité biologique. Des initiatives communautaires des populations autochtones étaient parmi les 27 qui ont récemment reçu les *Prix sur l'initiative de l'Equateur* en reconnaissance de leur extraordinaire succès dans la réduction de la pauvreté par la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans la région équatoriale.
67. Au niveau régional, le Programme du PNUD en faveur des peuples montagnards de l'Asie du Sud-Est (HPP) couvre quatre pays dans la sous-région Mékong : la Thaïlande, le Cambodge, la RDO Lao et le Viet Nam où vivent au moins 11 millions de personnes autochtones. En travaillant étroitement avec les organisations des peuples autochtones (IPO), ce programme est axé sur la réduction de la pauvreté en appliquant une approche participative, décentralisée et localisée de « bas en haut » au développement d'une zone habitée par des peuples autochtones. Il a établi des mécanismes d'échange et des procédures pour

- encourager le dialogue et le partage d'expériences et de l'information entre les intéressés, notamment les gouvernements et les IPO, quant au développement des peuples montagnards au niveau régional, national et local. Les résultats du HPP seront la base d'un nouveau programme régional Asie-Pacifique pour renforcer le dialogue sur les politiques ayant trait aux droits des peuples et tribus autochtones ainsi que le développement durable.
68. L'aide du PNUD aux peuples autochtones au niveau des pays est canalisée à travers de programmes de micro-subventions, dont les montants vont de 5.000 à 100.000 dollars. Ces programmes, comme le Programme de micro-subventions pour l'environnement mondial (GEF/SGP), cherchent à promouvoir des procédures pour la création de consensus et la prise de décisions participative. Ils sont conçus et mis en oeuvre d'une façon décentralisée, la participation aux structures de gestion étant une composante essentielle. En Amérique latine, les Bureaux de pays du PNUD dans des pays comme la Bolivie, le Brésil, la Colombie, le Guatemala, le Mexique, le Paraguay et le Venezuela mettent en oeuvre des projets de soutien des droits des peuples autochtones. Les activités incluent : la formation d'acteurs du système de justice comme avocats commis d'office, procureurs et juges, la sensibilisation et le renforcement de la législation sur les droits des populations autochtones, l'établissement d'institutions pour la promotion et la protection de droits de la femme autochtone; et la sensibilisation sur les traités et lois concernant les droits de l'homme, avec l'accent sur les droits des femmes et des peuples autochtones.
69. En mai 2000, le PNUD a établi un Comité consultatif des organisations de la société civile, composé de 14 leaders de la société civile, qui donne des conseils à l'Administrateur et à la direction sur des initiatives d'appui aux politiques. Le Directeur exécutif d'une IPO est un membre du Comité consultatif du CSO. Ce Comité est aussi un forum valable pour y discuter des soucis des peuples autochtones. Le PNUD a soutenu deux membres du Comité pour qu'ils entreprennent la production d'une série d'études de cas documentant le rôle des peuples autochtones dans la prévention et la résolution de conflits.
70. A l'ONU, le PNUD travaille étroitement avec d'autres agences de l'ONU sur les questions ayant trait aux peuples autochtones. Il fait partie du Groupe d'appui interagences pour le Forum permanent sur des questions autochtones, et a activement participé à la première session du Forum permanent sur des questions autochtones. À cette occasion, parmi d'autres activités, il a organisé un débat portant sur « Les peuples autochtones et le développement : l'importance du consentement informé donné d'avance ». Le PNUD participe aussi activement au Groupe de travail sur les populations autochtones

#### ***10. Droit au développement (rés. 2002/69 de la CHR)***

71. En adoptant les MDG, les dirigeants mondiaux mettent le développement au cœur de l'agenda mondial. Le PNUD a une large vue du développement, ne prenant pas

en compte seulement la croissance économique mais aussi l'amélioration multidimensionnelle de la qualité de la vie pour chaque homme, femme et enfant partout dans le monde. Le fait que le PNUD groupe ses activités au niveau national et mondial autour de six secteurs de pratique est une reconnaissance de la nature multifacétée du développement. Les activités de développement du PNUD se concentrent sur la gouvernance démocratique, la réduction de la pauvreté, la prévention des crises et leur redressement, l'énergie et l'environnement, la technologie de l'information et des communications et le HIV/SIDA. Dans chacun de ces six secteurs de pratique, le PNUD préconise la protection des droits de l'homme et l'émancipation des femmes.

72. Le PNUD s'engage aussi dans un vaste travail de mobilisation. Le *Rapport annuel sur le développement humain* publié par le PNUD attire le débat mondial sur des plus importantes questions du développement, fournissant de nouveaux outils de mesure, une analyse innovatrice et, souvent, des propositions de politique controversées. Il est guidé par la croyance que le développement est, en fin de compte, « un processus pour élargir les choix des peuples » et non pas juste une croissance du revenu national. L'équipe d'experts indépendants qui écrit le Rapport est en rapport avec un réseau mondial de leaders du monde académique, de la société civile et des gouvernements qui contribuent des données, des idées et des pratiques exemplaires. Les pays en voie de développement et leurs partenaires internationaux utilisent le Rapport pour mesurer les résultats et formuler des nouvelles politiques. La structure analytique et l'approche inclusive du Rapport mondial s'étendent aux rapports régionaux, nationaux et locaux, eux aussi soutenus par le PNUD. Jusqu'ici, plus de 420 Rapports nationaux sur le développement humain ont été publiés dans 135 pays. Ces Rapports sont publiés par des experts nationaux et des intellectuels qui prennent conseil auprès du réseau mondial du PNUD; leur succès montre comment la recherche de qualité et la mobilisation peuvent stimuler des débats sur les politiques, attirer l'attention de la classe politique sur des questions urgentes et aider les pays à construire eux-mêmes leurs propres solutions de développement.

73. Le PNUD s'est engagé à contribuer de manière conséquente aux efforts internationaux pour la réalisation des MDG. En tant que Président du Groupe de développement de l'ONU, l'Administrateur du PNUD a été chargé par le Secrétaire général de coordonner la campagne des MDG et des activités de contrôle au niveau national. À cet égard, le PNUD travaille dans quatre secteurs principaux :

- aide pratique en soutien des priorités nationales par l'intégration des MDG dans tous les aspects du travail du système de l'ONU au niveau national;
- collaboration, dans la mesure du besoin, avec le reste du système de l'ONU, l'OECD/DAC, la Banque mondiale et le FMI pour soutenir la publication de Rapports MDG nationaux comme un moyen de contrôler le progrès de chaque pays en voie de développement vers la réalisation des MDG;

- mise en oeuvre du Projet du Millénaire de l'ONU pour générer parmi des experts des pays développés et en voie de développement, travaillant avec des experts de l'ONU, des nouvelles idées de recherche;
  - travail avec le système de l'ONU, la société internationale et civile pour conduire une série de campagnes d'appui et de sensibilisation sur le Millénaire en fonction des stratégies nationales et des besoins.
74. Étant donné l'importance de la coopération au développement et la coordination d'aide pour la réduction de la pauvreté, le PNUD soutient les efforts nationaux et mondiaux pour améliorer la coordination de l'assistance par les structures institutionnelles existantes comme le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), des activités de table ronde et des fora de multi-donateurs. Cet appui se concentre particulièrement sur :
- rattacher l'aide et les efforts des donateurs aux cibles MDG;
  - encourager les gouvernements donateurs pour atteindre la cible internationalement admise de 0.7 pour cent du produit national brut pour l'aide au développement;
  - améliorer l'efficacité de l'assistance pour atteindre des groupes vulnérables;
  - s'assurer que l'aide cible la pauvreté et les investissements sociaux;
  - stimuler la propriété locale des ressources; et
  - maintenir un dialogue avec les Gouvernements pour que ceux-ci internalisent les Processus de table ronde.
75. En février 2003, le PNUD a fourni 1.9 millions de dollars comme appui financier au NEPAD pour permettre au NEPAD de fonder son comité consultatif, fonder un centre d'assistance technique et améliorer le travail de son comité de direction. Le PNUD au Cambodge collabore dans une initiative menée par l'Expert Indépendant sur le droit au Développement et l'École de Santé publique de Harvard pour élaborer une étude de cas pour développer des pratiques exemplaires pour mettre en oeuvre le droit au développement, se concentrant sur le droit à l'éducation, le droit à la sécurité alimentaire et à la santé. Un institut de recherches local accueille cette initiative (l'Institut cambodgien pour la coopération et la paix) qui a présenté un premier projet d'étude de recherche en septembre 2002.

### ***11. Racisme, discrimination raciale, xénophobie et intolérance (rés.2002/68 de la CHR)***

76. Le développement humain, l'idée simple qui conduit le travail du PNUD dans le monde entier, est basé sur la vision que chaque individu partout - homme ou femme, fille ou garçon - doit avoir l'occasion d'accomplir son potentiel et de pouvoir choisir son mode de vie. Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance sont un obstacle énorme pour la réussite de cette vision. Nous, au PNUD, sommes donc résolus à les combattre. Notre façon de procéder est en grande partie dictée par notre mandat et nos compétences. Beaucoup de ce que nous faisons au niveau national est destiné, en fin de compte, à couper la combinaison complexe des nœuds politiques, économiques, sociaux et

culturels qui maintiennent les gens à un bas niveau, et qui sont basés sur l'origine nationale ou ethnique, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine sociale, la propriété, la naissance ou autre.

77. Pour cela, le PNUD veut soutenir les États pour disséminer largement la Déclaration et le Programme d'Action de Durban, pour formuler et mettre en oeuvre la politique et les plans d'action pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, y compris leurs manifestations sexistes. Certains bureaux de pays du PNUD soutiennent déjà cette action, comme au Niger et en Uruguay. Comme indiqué ci-dessus, les bureaux de pays du PNUD, dans leur dialogue de politique avec des gouvernements, préconisent la signature ou la ratification des principaux traités sur les droits de l'homme, ainsi que le retrait de toutes les réserves aux buts de ces traités, y compris la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

78. Le PNUD accueille favorablement, la création au sein du OHCHR d'une unité anti-discrimination, l'établissement par la Commission des droits de l'homme d'un groupe de travail composé d'experts sur les peuples d'ascendance africaine et la désignation par le Secrétaire général de cinq éminents experts indépendants chargés de suivre la mise en oeuvre de la Déclaration de Durban et de son Programme d'action. Le PNUD s'est engagé à travailler avec chacun de ces mécanismes pour promouvoir la mise en oeuvre des directives de la Déclaration de Durban et de son Programme d'action.

## ***12. Décennie des Nations Unies pour l'éducation sur les droits de l'homme (rés. 2002/74 de la CHR)***

79. Le Plan d'Action de la Décennie de l'ONU pour l'éducation sur les droits de l'homme définit le but de cette éducation comme étant des efforts de formation, dissémination et information visés à la construction d'une culture universelle des droits de l'homme par la communication de connaissances et des compétences et la création d'attitudes. Le PNUD est persuadé que la sensibilisation aux droits de l'homme habilite les individus à affirmer leurs droits et achever leur plein potentiel humain. Il contribue à l'élimination de la discrimination sexiste et promeut la gouvernance démocratique et les approches au développement adaptées à la dignité des hommes et des femmes de tous âges, y compris les pauvres, les faibles, les vulnérables, les marginalisés et les défavorisés dans la société.

80. Le PNUD a, donc, toujours soutenu les efforts nationaux de sensibilisation sur les droits de l'homme par l'éducation sur les droits de l'homme et la formation, comme indiqué aux paragraphes 6 à 10, ci-dessus. Avec le même objectif en vue, le PNUD, seul ou avec la collaboration d'autres agences de l'ONU, a développé des outils pédagogiques sur les droits de l'homme, a fourni une formation sur les

droits de l'homme pour son propre personnel et a collaboré avec OHCHR pour mettre en oeuvre le projet ACT, comme mentionné ci-dessus.

81. Pour obtenir des résultats durables, l'éducation sur les droits de l'homme est plus convaincante dans un contexte communautaire où des simples citoyens et leurs dirigeants locaux se réunissent pour apprendre et réfléchir sur leurs droits et pour convenir à des actions qui influencent des décisions importantes à la vie de la communauté. Pour promouvoir cette approche à l'éducation sur les droits de l'homme, le réseau international d'organisations non gouvernementales pour les droits de l'homme, le Mouvement populaire (ex-Décennie) pour l'éducation sur les droits de l'homme (PDHRE), a développé le concept des « Villes des droits de l'homme » et une pédagogie pour l'éducation sur les droits de l'homme qui en fait un outil pour la transformation sociale et économique. Avec le financement de la Fondation de l'ONU, le PNUD a collaboré avec le PDHRE dans le développement d'un programme à base communautaire pour soutenir 10 villes de droits de l'homme existantes, en créer de 20 nouvelles et éduquer les leaders de la communauté pour promouvoir la transformation sociale et économique sur la base des droits de l'homme. Le programme a dû être réduit en raison des ressources insuffisantes pour sa mise en oeuvre.

### ***13. Droits de l'homme et environnement comme partie intégrante du développement durable (rés. 2002/75 de la CHR)***

82. Suite au Sommet mondial sur le développement durable, le PNUD est entré au "Partenariat pour le Principe 10" de la Déclaration de Rio. Les partenaires du Principe 10 se sont engagés à explorer des façons de promouvoir une gestion de l'environnement plus efficace en encourageant davantage d'accès à l'information sur l'environnement, une participation plus efficace des gens affectés par le processus décisionnel sur l'environnement et davantage d'accès à la justice dans le contexte des droits et des intérêts environnementaux.
83. L'objectif principal des projets et des programmes du PNUD sur l'environnement est la réduction de la pauvreté et le développement durable, avec un accent particulier sur la promotion de l'accès des pauvres aux services d'énergie, à l'eau potable et aux services d'assainissement. On veut aussi soutenir des façons de gagner la vie qui mènent à la gestion durable de la terre et à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. En plaçant les individus et les communautés où ils vivent au cœur de leurs stratégies, ces projets et programmes reflètent une approche au développement basée sur les droits de l'homme tant dans leurs objectifs substantifs que dans les processus et les institutions qu'ils promeuvent pour la poursuite de ces objectifs. Par le programme HURIST, le PNUD et OHCHR ont initié une étude qui ferait plus explicite la liaison entre les droits de l'homme et les interventions environnementales et évaluerait les dernières nouveautés théoriques et pratiques en matière d'approches basées sur les droits de l'homme à l'aide au développement liée à l'environnement.

84. Ce qui suit sont quelques exemples de l'approche duelle du PNUD à la promotion de droits substantifs et procéduraux dans ses programmes et ses projets environnementaux. Le Projet trans-frontières (Afrique orientale) et le Projet de Bangassou (République centrafricaine) ont développé des capacités décentralisées qui associent l'administration et les communautés locales à la co-gestion des forêts communautaires et domaniales. Pour augmenter les droits des habitants locaux à profiter des connaissances traditionnelles, le projet du Haut Atlas du Maroc ranime les systèmes de gestion traditionnels pour la conservation d'une plus grande diversité biologique, tandis que le projet Plantes Médicinales Traditionnelles au Zimbabwe s'appuie sur les connaissances des guérisseurs traditionnels et des commerçants sur l'usage des plantes médicinales pour assurer tant la conservation de la diversité biologique qu'un plus large accès pour les gens défavorisés aux services médicaux. Au Népal, aux Maldives aussi bien que dans la Péninsule de Kamchatka en Russie, le PNUD promeut la gestion communautaire des ressources de sylviculture, des récifs de corail et des bancs de saumon dans des zones protégées, de façon à donner aux gens le moyen d'augmenter le contrôle des ressources locales à l'avantage de la préservation de l'environnement et des économies locales. En partenariat avec le Programme d'association pour la gouvernance locale, le PNUD au Cambodge a soutenu des activités pour la gestion des ressources naturelles. En particulier, le projet de Gestion communautaire des ressources naturelles à Ratanakiri s'est centré sur la prévention des conflits pour la terre et leur résolution. Le double but de ce projet est : donner à un plus grand nombre des droits au sol tout en protégeant les droits autochtones et renforcer les mécanismes de résolution de conflits pour partager des ressources ; et développer la planification d'utilisation du sol avec la promulgation de règlements appropriés. Le Gouverneur Provincial devait, fin 2002, remettre aux communes de Soam Thom, La Oun Kren, Yeak Laom, O Sinle, Lumkot, Kak, Laminh et Ting Chak la gestion des ressources naturelles locales. Dans un contexte trans-frontières, le PNUD travaille avec la Hongrie et la Slovaquie pour établir la Citoyenneté Environnementale pour soutenir la réduction de la pollution du Danube.
85. Il est regrettable que dans tant de pays en voie de développement qui ont subi des conflits armés l'environnement soit souvent dégradé et rendu extrêmement dangereux par des belligérants insouciants, qui ont planté des mines antipersonnel et autres mines terrestres dans la terre qui constitue la source de revenus de millions de civils innocents. Par la lutte antimines de son Bureau de prévention des crises et leur redressement, le PNUD cherche dans ces pays à recréer un environnement dans lequel les gens peuvent jouir de leurs droits, vivre en sécurité, assurer leur bien-être économique et social et satisfaire leurs besoins libres des contraintes posées par les mines. En collaboration avec les agences de l'ONU associées à la lutte antimines - particulièrement le Service de lutte antimines de l'ONU, l'UNICEF et le Bureau de l'ONU des services d'appui aux projets - et des organisations non gouvernementales nationales et internationales, le PNUD soutient actuellement des programmes de lutte antimines dans les 20 pays suivants : l'Afghanistan, l'Albanie, l'Angola, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-

Herzégovine, le Cambodge, le Tchad, la Croatie, l'Erythrée, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, l'Iran, le Laos, le Liban, le Mozambique, la Somalie, le Sri Lanka, la Thaïlande, l'Ukraine et le Yémen.

***14. La bonne gouvernance pour promouvoir les droits de l'homme (rés. 2002/76 de la CHR)***

86. Les liens entre la bonne gouvernance, les droits de l'homme et le développement humain durable ont été à plusieurs reprises affirmés par la communauté internationale dans une série de déclarations et d'autres documents publiés à l'occasion de conférences mondiales. Par la résolution 2002/76 du 25 avril 2002, la Commission des droits de l'homme a demandé au Haut Commissaire, travaillant conjointement avec le PNUD, de « convoquer un séminaire ... sur la question d'approches et activités pratiques qui ont été efficaces dans le renforcement de bonnes pratiques de gouvernance pour la promotion des droits de l'homme au niveau national ».
87. L'OHCHR et le PNUD ont développé un document relatif au séminaire proposé, qui aura lieu au premier semestre de 2003. Un des résultats projetés sera une compilation des pratiques et expériences optimales dans la bonne gouvernance pour la promotion des droits de l'homme, qui pourrait être consultée au besoin par les États intéressés. On s'attend à ce que, conformément à la résolution 2002/76 de la Commission des droits de l'homme, le Haut Commissaire invite les États, les institutions nationales des droits de l'homme, les organes et entités des Nations Unies, d'autres entités internationales, et des organisations non gouvernementales nationales et internationales à participer au séminaire.

***15. Institutions nationales des droits de l'homme (rés. 2002/83 de la CHR)***

88. Les institutions nationales jouent un rôle essentiel dans la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et dans la sensibilisation publique à ces droits et ces libertés. Ils prennent des formes diverses d'un pays à un autre : commissions des droits de l'homme nationales; bureaux de médiateur; bureaux de droits de l'homme; bureaux d'avocats commis d'office; comités permanents de droits de l'homme; comités de droits de l'homme; commissions des droits de l'homme parlementaires, etc. Durant les quatre dernières années, le PNUD a soutenu la création et le bon fonctionnement d'institutions de droits de l'homme nationales dans au moins 32 pays dans toutes les régions du monde.
89. En collaboration avec OHCHR, le PNUD a récemment autorisé la publication d'un document de discussion sur les institutions de droits de l'homme nationales qui mènera à l'adoption par le PNUD de sa propre politique sur les institutions nationales de droits de l'homme.

***16. Droits de l'homme et procédures thématiques (rés. 2002/84 de la CHR)***

90. Le PNUD reconnaît le rôle important joué par les procédures thématiques dans le contrôle de la promotion, la protection et l'accomplissement des droits de l'homme internationalement reconnus. Comme partie de sa contribution vers le renforcement du système de droits de l'homme international, le PNUD est chargé de la coopération avec les procédures thématiques diverses, dans les limites de son mandat, de faciliter leur travail et de mettre en valeur l'exécution de leur mission. A cet égard, pendant les sessions du Groupe de travail sur les populations autochtones et du Forum permanent sur les questions autochtones, le PNUD a rencontré d'une façon informelle le Rapporteur spécial sur la situation de droits de l'homme et les libertés fondamentales des personnes autochtones pour discuter les divers aspects de son engagement avec les peuples indigènes et leurs organisations.
91. Les bureaux de pays du PNUD disséminent de manière routinière des rapports et d'autres documents qu'ils reçoivent, pour distribution, des procédures spéciales. Ils fournissent aussi d'autres formes d'appui à ces dernières. Par exemple, au Brésil, le PNUD a fourni planification et appui logistique à l'occasion de la visite du Rapporteur spécial sur la torture en septembre 2000 et du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation en mars 2002. Il a aussi aidé à la traduction en portugais du rapport du Rapporteur spécial sur la torture et à sa publication sur le net en avril 2001. Le bureau de pays des Philippines a fourni planification, aide et appui logistique au Représentant spécial du Secrétaire général pour les personnes déplacées dans leur propre pays et au Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants. Le bureau de pays du PNUD au Cambodge s'est basé sur des rapports d'Etat et des rapports officiels aux organes créés en vertu d'instruments internationaux, ainsi que sur les observations concluantes de ces organes et les rapports du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Cambodge, pour avoir une meilleure compréhension de la situation des droits de l'homme dans ce pays et pour coopérer à la solution de ses causes par ses programmes de développement.

#### ***17. Obligation de présenter des rapports (rés. 2002/85 de la CHR)***

92. Le PNUD s'est engagé à coopérer avec les États, les organisations non gouvernementales nationales et autres acteurs nationaux dans les efforts nationaux pour présenter les rapports demandés par l'ONU et par les instruments de droits de l'homme régionaux. Par exemple, une composante principale du Programme régional du PNUD sur l'égalité des sexes pour l'Asie et le Pacifique est conçu pour soutenir le renforcement de la capacité des gouvernements et des organisations de la société civile dans la région pour systématiquement contrôler le progrès et informer sur la mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW). En particulier, le programme facilite la participation des organisations non gouvernementales dans le processus d'examen du Comité CEDAW en finançant le voyage des représentants d'ONG à New York pour présenter leurs rapports officiels au

Comité et pour ouvrir un dialogue avec ses membres. Ces dernières années, les bureaux de pays du PNUD ont fourni conseils, appui financier et assistance technique pour produire des rapports conformément aux instruments de droits de l'homme internationaux, particulièrement le CEDAW et la Convention sur les droits de l'enfant (CRC), dans des pays comme l'Albanie, le Cambodge, la Guinée-Bissau, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sri Lanka, le Togo et le Yémen. Par exemple, au Cambodge, le PNUD et l'OHCHR ont fourni du soutien au Conseil national cambodgien pour les femmes (CNCW) qui a été mandaté par un Décret Royal en 2001 pour coordonner la rédaction du rapport CEDAW cambodgien qui doit être présenté en 2003, le premier à être présenté depuis que le Cambodge est devenu membre du CEDAW en 1992.

***18. Coopération internationale, services consultatifs et coopération technique dans le domaine des droits de l'homme (rés. 2002/86 et 2002/87 de la CHR)***

93. Le PNUD reconnaît que le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme est essentielle pour la promotion efficace et la protection de tous les droits de l'homme. Il cherche activement à renforcer sa coopération avec tous les organismes de l'ONU ou autres qui opèrent dans ce domaine en vue de renforcer, rationaliser et simplifier les activités des acteurs et, dans la mesure du possible, éviter la duplication. A cet égard, le PNUD s'est engagé, dans les limites de son mandat et des ressources disponibles, agissant seul ou en coopération avec d'autres parties intéressées selon les besoins, à fournir des services consultatifs ainsi que l'aide technique et financière en vue de développer et de renforcer les capacités nationales et les institutions pour la promotion et la protection des droits de l'homme. La plupart des activités décrites dans les sections I et II de ce rapport, ainsi que celles mentionnées dans la section III, sont des exemples pratiques du fait que le PNUD a tenu son engagement de coopérer au niveau international et fournir assistance technique dans le domaine des droits de l'homme.

***19. Aide à la Somalie dans le domaine des droits de l'homme (rés. 2002/88 de la CHR)***

94. Malgré les conditions difficiles qui règnent en Somalie et les énormes défis rencontrés dans l'effort de reconstruire et développer le pays dans ces conditions, le PNUD a maintenu sa présence en Somalie. Ce faisant, il reprend les mots de la résolution 2002/88 de la Commission de l'ONU des droits de l'homme, « l'aide humanitaire et au développement a une importance primordiale sur l'allégement de la pauvreté, la promotion d'une société plus paisible, équitable et démocratique en Somalie et le soutien de l'amélioration durable des ressources vitales des Somaliens et un meilleur accès aux services publics et sociaux de base, ainsi que l'établissement de la bonne gouvernance ».

95. L'action humanitaire du PNUD et l'aide au développement en Somalie inclut les secours, la réadaptation et la reconstruction (renforçant la société civile, la bonne

gouvernance et l'état de droit), le HIV/SIDA, la démobilisation de la milice, le désarmement, le contrôle d'armes légères, la lutte antimine et les droits de l'homme. Dans le domaine des droits de l'homme, depuis 1993, le PNUD a fourni aux successifs experts indépendants sur la situation de droits de l'homme en Somalie de l'appui logistique et des copieux renseignements pendant leurs visites annuelles en Somalie et Nairobi.

96. L'OHCHR a établi une présence sur le terrain en Somalie en octobre 1999 par la nomination d'un « Conseiller principal des droits de l'homme » résidant. Depuis lors, le PNUD a fourni au Conseiller principal des droits de l'homme un bureau, des équipements de communication et d'autres services administratifs et l'a associé activement à ses programmes. Avec cet appui et en étroite collaboration avec le bureau de pays du PNUD en Somalie, le Conseiller principal des droits de l'homme a contribué à la formulation du programme du PNUD sur l'état de droit en Somalie (ROLS); coordonné la préparation d'un rapport de l'ONU sur les « anciennes violations des droits de l'homme en Somalie », partiellement financé par le PNUD et la Suède; travaillé avec le Coordonnateur Résident et Humanitaire sur l'intégration des droits de l'homme dans les interventions de l'Équipe de pays de l'ONU; et aidé l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Somalie.
97. Avec l'aide directe du PNUD, le Conseiller principal des droits de l'homme a entrepris diverses activités au cours de l'année dernière, y compris ce qui suit : traduction de quatre manuels de l'OHCHR de formation pour faire respecter la loi; conduite d'une étude d'évaluation des besoins au Nord-Ouest de la Somalie et dans les régions Bay et Bakool; organisation d'ateliers de deux jours pour des groupes de la société civile, dans Hargeisa et Baidoa, faisant partie du processus de consultation pour la ré-formulation du Programme ROLS; contributions substantives et critiques du Plan conjoint de redressement (JARP) pour la Somalie dans lequel les droits de l'homme et l'égalité des sexes ont été inclus comme secteurs thématiques avec une stratégie séparée de mise en oeuvre; soutien de deux organisations non gouvernementales de droits de l'homme somaliennes pour récolter des fonds pour organiser des ateliers de formation.
98. Au cours de 2002, le PNUD et l'OHCHR ont préconisé l'admission des femmes dans la police somalienne : le PNUD a financé et a construit des nouveaux quartiers pour les femmes à l'Académie de police de Mandera en Somaliland. La Police de Somaliland s'est maintenant engagée au recrutement d'au moins 30 femmes pour le nouveau cours de formation qui est prévu début 2003. En juin 2002, le Corps de Coordination d'Aide à la Somalie, un forum qui rassemble des agences de l'ONU, des donateurs et des organisations non gouvernementales internationales, a consenti à établir un groupe de travail sur les droits de l'homme, présidé par l'OHCHR, pour faire le suivi de l'intégration des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans les interventions de tous ses membres.

## ***20. Situation des droits de l'homme au Cambodge (rés. 2002/89 de la CHR)***

99. Le PNUD soutient la promotion et la protection des droits de l'homme au Cambodge en mobilisant et en sensibilisant les parlementaires, les représentants gouvernementaux, CSO et organisations non gouvernementales à une approche au développement basée sur les droits de l'homme ; en développant des capacités et renforçant des institutions nationales comme la législature et le pouvoir judiciaire; en renforçant la capacité du Comité national d'élections (NEC) pour organiser des élections libres et justes; et en avançant l'agenda des droits de l'homme du Secrétaire général dans le travail de l'UNCT.
100. Le processus d'intégration des droits de l'homme au Cambodge a commencé en 2000 par une série d'ateliers de formation qui visent à faire mieux comprendre au personnel de l'ONU l'approche basée sur les droits de l'homme et augmenter leur capacité de l'appliquer à leurs activités. L'UNCT a identifié des questions prioritaires et des défis du développement pour le Cambodge, comme la pauvreté, le HIV/SIDA et l'égalité des sexes, du point de vue des droits de l'homme, et a adopté des stratégies comme l'Éducation pour Tous, la Santé pour Tous, le HIV/SIDA et la sécurité alimentaire, qui reflètent les droits de l'homme. En collaboration avec l'Institut cambodgien des droits de l'homme, un « Module pour former les formateurs » a été développé pour offrir une formation du développement basée sur les droits de l'homme aux institutions associées du pays, ce qui leur permettrait d'intégrer les concepts des droits de l'homme et du développement dans leurs programmes.
101. Le PNUD a fourni des services consultatifs au Gouvernement Royal de Cambodge (RGC) pour réformer la gestion électorale dans le pays. Cela inclut le renforcement de la responsabilité du RGC pour qu'il y ait des élections sans violence ni intimidation ainsi que l'amélioration de la capacité du Comité national d'élections pour conduire des élections libres et justes.
102. Dans le but de renforcer les institutions parlementaires au Cambodge, le PNUD a développé un projet d'aide préparatoire en vue de soutenir la participation de l'Assemblée nationale et du Sénat dans des événements internationaux et régionaux; renforcer la fonction de contrôle de la législature en mettant les standards internationaux et l'agenda de développement à portée des ministres; encourager et soutenir le Parlement pour qu'il poursuive son rôle dans la promotion et la protection de droits de l'homme; et concevoir un programme de développement de capacités pour les deux chambres du Parlement. Trois ateliers sur le rôle du Parlement dans le domaine des droits de l'homme internationaux et la coopération au développement, dans le développement de systèmes nationaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme et dans le contrôle de la mise en oeuvre d'engagements de développement et des obligations en matière de droits de l'homme ont été organisés pour les membres de l'Assemblée nationale et les sénateurs. Quatre membres de l'Assemblée nationale et trois sénateurs ont été patronnés pour assister à des conférences internationales et régionales sur la réduction de la pauvreté, les droits de l'homme et le développement, la

transparence législative et la responsabilité, l'environnement, etc. La sensibilisation et la promotion des droits de l'homme parmi les parlementaires ont été davantage renforcées en distribuant des rapports, des déclarations et d'autres documents aux membres de l'Assemblée nationale et du Sénat tout en mettant l'accent sur le contexte cambodgien.

103. Conformément à sa Structure de coopération avec les pays (CCF) pour 2000-2005, le PNUD s'est engagé au Cambodge à améliorer l'administration et l'accès plus étendu à la justice. La réforme judiciaire et le renforcement de la capacité du système juridique ont été soutenus principalement par : le programme d'encadrement du corps judiciaire (1996-2002), mis en oeuvre en collaboration avec le bureau de l'OHCHR au Cambodge; et les ateliers nationaux pour juges et procureurs sur des questions importantes liées au processus de réforme légale et juridique en cours. Conformément au programme d'encadrement du corps judiciaire, les mentors ont régulièrement contrôlé les conditions des prisons et ont rapporté à OHCHR et au RSSG leurs observations sur la situation des droits de l'homme au Cambodge. Ils ont encouragé et ont facilité la consultation avec les parties intéressées au niveau national, provincial et local en vue de l'allègement de l'usage excessif de la garde à vue, la surpopulation et le manque d'hygiène dans les prisons. Des négociations sont actuellement en cours pour la formulation et la mise en oeuvre d'un projet d'aide préparatoire pour: promouvoir le consensus national/forum pour faire avancer le processus de réforme légale et juridique qui avait été commencé par le Gouvernement Royal de Cambodge; faire démarrer des activités de développement de capacités concentrées sur un petit groupe de magistrats; et formuler un projet pour soutenir les efforts nationaux pour la réforme du système juridique et le système judiciaire.
104. Pour soutenir la mise en oeuvre d'un système efficace et transparent d'enregistrement de biens fonciers et la solution de problèmes fonciers tels que le vol des terres, les expulsions forcées et les expropriations, le PNUD du Cambodge, en association avec UN Habitat, aide le Ministère de la gestion du sol, de la planification urbaine et de la construction dans la formulation et la mise en oeuvre pilote d'une politique de logement urbain. La politique concerne les droits des citoyens défavorisés à un logement adéquat et à la sécurité, d'après les MDG et la vision nationale pour la réduction de la pauvreté. De plus, le PNUD et UN Habitat ont soutenu la Municipalité de Phnom Penh dans la promotion des droits des habitants des bidonvilles et les victimes d'incendies. Récemment, les droits des habitants des bidonvilles ont été reconnus par les autorités publiques; le gouvernement est en train de leur donner des titres de propriété sur la terre qu'ils occupent.
105. En ce qui concerne l'aide au déminage, aux victimes de ces mines et à la mise en oeuvre de programmes de sensibilisation antimines, le PNUD a été l'un des associés principaux du Gouvernement cambodgien dans les programmes d'action nationaux antimines qui ont commencé pendant l'ère UNTAC en 1992. Après presque trois décennies de guerres civiles et internationales, et l'utilisation

répandue de mines terrestres et des vastes bombardements aériens durant la période menant au Traité de paix de Paris 1991, le Cambodge continue à être un des pays du monde les plus affectés avec une moyenne de presque 75 morts par mois pendant la période janvier-septembre 2002. On estime que 54.453 personnes ont été tuées ou mutilées par des mines terrestres de 1979 jusqu'à septembre 2002.

106. L'appui du PNUD au secteur inclut le développement de la capacité de l'Autorité pour la lutte antimines et d'aide aux victimes du Cambodge (CMAA), qui est responsable de la coordination, planification et règlement du secteur. Le PNUD soutient aussi le Centre de lutte antimines cambodgien (CMAC), le plus grand organisme de lutte contre les mines du pays avec quelque 2.500 personnes s'occupant du déminage, de la sensibilisation sur les mines, ainsi que de la formation et services d'éducation dans le secteur. Le PNUD fournit des services consultatifs pour la gestion, la coordination et la planification, et gère un réseau de connaissances pour partager les meilleures pratiques internationales en collaboration avec l'UNMAS et d'autres agences. En outre, le PNUD joue un rôle important dans la création d'associations, dans la mobilisation des ressources et la protection de bonnes pratiques de direction d'entreprise dans le secteur. Depuis 1993, près de 70 millions de dollars ont été canalisés par le Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour soutenir les opérations du CMAC.

107. Le Gouvernement du Cambodge a poursuivi efficacement des programmes de réduction d'armes légères et a reçu l'appui de la Communauté européenne et du Gouvernement du Japon. Le Japon a contribué de l'aide à travers le Programme SEILA national, soutenu par le PNUD, et aussi bilatéralement. Une nouvelle loi sur les armes légères est à présent sous étude par la législature. Le PNUD envisage la possibilité d'appuyer le développement de la capacité de la Commission nationale sur la réduction d'armes et de soutenir des efforts visant à l'augmentation de la coopération régionale pour contrôler le flux d'armes légères illicites.